CMC Markets Canada Inc.
Document d'information sur les risques
6 mai 2026

CMC Markets Canada Inc. (« CMC Markets Canada », « nous » et leurs formes dérivées), dont le siège social se trouve au 81 Bay Street, Suite 3550, Toronto, Ontario, M5J 0E7, Canada, est un courtier en placement inscrit dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada, un courtier en dérivés au Québec et membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l'« OCRI ») et du Fonds canadien de protection des épargnants (le « FCPE »). Il est important que vous lisiez et compreniez ce Document d'information sur les risques avant de l'accepter. Sauf indication contraire, certains termes utilisés dans ce Document d'information sur les risques ont des significations spécifiques telles que définies à l'Annexe 2 des Conditions Générales (ou des Conditions Générales MetaTrader, selon le cas).

CMC Markets Canada s'engage à vous offrir un traitement honnête, équitable, professionnel et dans votre meilleur intérêt lorsque nous vous fournissons des services d'investissement. Ce Document d'information sur les risques présente de l'information qui vous aidera à comprendre la nature et les risques associés aux Opérations de marge sur CFD et aux Contrats d'option de gré à gré (le cas échéant) et à nos services.

Les organismes de réglementation desquels CMC Markets Canada relève nous oblige à fournir aux clients une description de certains risques associés à la négociation de produits financiers dérivés. Toutefois, ce Document d'information sur les risques n'explique pas tous les risques et autres aspects importants liés à nos Opérations de marge sur CFD et nos Contrats d'option de gré à gré. Vous devriez prendre le temps de lire toutes les informations pertinentes que nous vous fournissons avant de conclure une opération de marge sur CFD ou un Contrat d'option de gré à gré.

Ce Document d'information sur les risques est transmis à nos clients (le « client » ou « vous ») qui résident au Canada et/ou dans tout autre territoire désigné par CMC Markets Canada à son entière discrétion, puisque vous souhaitez conclure avec CMC Markets Canada des Opérations de marge sur CFD et des Contrats d'option de gré à gré aux termes des Conditions Générales (ou des Conditions Générales MetaTrader, selon le cas) applicables à votre Compte.

Investir dans des Opérations de marge sur CFD et des Contrats d'option de gré à gré ne convient pas à tous et nécessite certaines capacités financières et une volonté d'accepter les risques élevés y étant inhérents. Vous devriez prendre le temps de décider si l'investissement dans des Opérations de marge sur CFD et des Contrats d'option de gré à gré vous convient en fonction de votre expérience, vos objectifs, vos ressources financières et de tout autre facteur pertinent. Rien ne garantit que vous tirerez un rendement ou un profit de votre capital.

Nos Produits peuvent exposer votre capital à un risque élevé dans la mesure où les Cours et les Primes peuvent évoluer rapidement à votre désavantage, notamment en présence de conditions de marché volatiles. Lorsque vous concluez des Opérations de marge sur CFD ou des Contrats d'option de gré à gré, vous pourriez perdre un montant supérieur au montant de votre placement initial et vous pourriez devoir effectuer des paiements supplémentaires. Plus l'effet de levier (tel qu'applicable) associé à une opération de marge sur CFD ou un Contrat d'option de gré à gré est élevé, plus vos risques augmentent. Les pertes que vous subissez dans le cadre d'Opérations de marge sur CFD ou de Contrats d'option de gré à gré peuvent être supérieures à votre dépôt initial.

Vous ne devriez pas conclure d'Opérations de marge sur CFD ou de Contrats d'option de gré à gré avec nous à moins de bien comprendre les risques auxquels vous vous exposez. En cas de doute, vous devriez demander un avis professionnel indépendant.

Ce Document d'information sur les risques n'énumère pas et n'explique pas l'ensemble des risques et des autres aspects importants liés à la négociation d'Opérations de marge sur CFD et de Contrats d'option de gré à gré et d'autres produits financiers dérivés, y compris nos Produits. Vous devriez consacrer le temps nécessaire à lire toute information pertinente que nous mettons à votre disposition, incluant ce Document d'information sur les risques, les Conditions générales (ou les Conditions Générales MetaTrader, selon le cas) applicables à votre Compte, notre Politique d'Exécution des Ordres, ainsi que l'information disponible sur notre Site Web et notre Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas).

Compte tenu des risques, vous ne devriez négocier nos Produits que si vous comprenez leur nature, les relations contractuelles que vous concluez et la portée du risque auquel vous vous exposez. Le fait de conclure ce type d'Opérations de marge sur CFD et de Contrats d'option de gré à gré peut représenter un risque important pour votre capital. Vous ne devriez pas négocier des CFDs et d'autres produits financiers dérivés, y compris nos Produits, avant d'avoir compris la nature des Opérations de marge sur CFD et de Contrats d'option de gré à gré conclus et la réelle étendue des risques de perte auxquels vous vous exposez. Il vous appartient de vous assurer que nos Produits vous conviennent au vu de votre situation personnelle et financière.

En plus du Document d'information sur les risques énoncé à l'Annexe A et exigé par l'OCRI et les autorités canadiennes en valeurs mobilières en vertu du Droit Applicable, CMC Markets Canada fournit l'information générale sur les risques suivante concernant les Produits et services qui vous sont fournis. Des Produits différents comportent des niveaux différents d'exposition au risque. Lorsque vous décidez d'effectuer des Opérations sur nos Produits, vous devez tenir compte des points suivants :

Société constituée au Canada sous le no. 4303075
Société réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements et inscrite dans la Base de données sous le no. 12570

1. Généralités

1.1 Bien que les Opérations de marge sur CFD et les Contrats d'option de gré à gré et d'autres produits financiers dérivés, y compris nos Produits, puissent être utilisés pour la gestion du risque d'investissement, ces produits ne conviennent généralement pas à la plupart des gens puisqu'ils comportent un niveau de risque élevé. L'« effet de levier » associé aux Opérations de marge sur CFD et aux Contrats d'option de gré à gré et autres produits financiers dérivés, y compris nos Produits, signifie que le dépôt initial effectué pour la négociation peut entraîner des pertes considérables qui dépassent le montant de votre dépôt initial. L'effet de levier peut également faire en sorte qu'une fluctuation relativement faible du marché donne lieu à une fluctuation proportionnellement beaucoup plus importante de la valeur de votre Position dans nos Produits, ce qui peut vous être défavorable. Vos Opérations sur nos Produits sont effectuées sur marge. Vous devez donc connaître les conséquences de la négociation sur marge, lesquelles sont plus amplement décrites ci-après.

1.2 La négociation sur nos Produits vous permet d'avoir une exposition sur des valeurs mobilières avec un dépôt de garantie initial relativement minime. De plus, si vous financez vos exigences de Marge en utilisant des fonds empruntés, ce qui est fortement déconseillé (voir les paragraphes 15 et 16), l'effet de levier qui en résulte peut être excessif. Veuillez noter que vos pertes peuvent, dans certains cas, excéder le montant de la Marge que vous avez payée. **Par conséquent, vos pertes pourraient excéder le dépôt de marge qu'il vous était requis de faire et de maintenir afin d'ouvrir et de conserver une Position sur l'un de nos Produits**.

1.3 En plus d'exercer les autres droits que lui confèrent les Conditions Générales (ou les Conditions Générales MetaTrader, selon le cas) applicables à votre Compte, CMC Markets Canada peut, avec ou sans demande, appel ou avis préalable, liquider en totalité ou en partie vos Positions ouvertes, le tout en vertu de ce que CMC Markets Canada considère raisonnablement approprié.

2. Les marchés des dérivés sont spéculatifs et volatils

2.1 Les marchés des dérivés peuvent être très volatils. Les Cours de nos Produits et de leurs sous-jacents peuvent fluctuer rapidement et largement et peuvent refléter tout événement imprévisible ou changement de conditions, lesquels sont hors de votre contrôle. Les Cours de nos Produits sont influencés notamment par l'évolution des rapports entre l'offre et la demande, les programmes et politiques gouvernementaux, agricoles, commerciaux et d'échange les événements politiques et économiques nationaux et internationaux et les caractéristiques psychologiques des marchés sous-jacents. Les conditions de marché (ex. : la liquidité) et/ou l'application des règles régissant certains marchés (ex. : la suspension de la négociation sur tout CFD ou sous-jacent donné en raison de limite sur les cours ou de « coupe-circuits ») peuvent augmenter votre risque de perte en rendant difficile ou impossible l'exécution des Opérations de marge sur CFD et des Contrats d'option de gré à gré ou la liquidation/compensation de vos Positions. De plus, il est possible qu'il n'existe aucun rapport habituel de cours entre le sous-jacent et les Opérations de marge sur CFD et les Contrats d'option de gré à gré. Il En l'absence de cours sur un sous-jacent, il pourrait être difficile de déterminer la juste valeur applicable.

3. Marge et l'« effet de levier » en général

3.1 Les Opérations de marge sur CFD et les Contrats d'option de gré à gré et tout autre produit financier dérivé, y compris nos Produits, sont soumis à des marges, et vous obligent à effectuer une série de paiements en fonction de la valeur du Contrat, au lieu de payer immédiatement la totalité de la valeur du Contrat. Cela signifie que nos Produits peuvent causer un effet de levier important, ce qui peut avoir pour conséquence d'amplifier les pertes potentielles, comportant ainsi un risque important. Lorsque vous effectuez des Opérations de marge sur CFD et des Contrats d'option de gré à gré, vous devez maintenir en tout temps une marge suffisante sur votre Compte afin de maintenir vos Positions ouvertes. Nous vous fournissons un accès en ligne afin de vous permettre de suivre en tout temps vos exigences de Marge. Nous réévaluons vos Positions ouvertes en continu au courant de chaque Jour Ouvrable, et tout profit ou perte est immédiatement reflété sur votre Compte. Une perte (laquelle pourrait ou non entraîner un Appel de Marge) pourrait vous obliger à fournir immédiatement des fonds supplémentaires sur votre Compte pour maintenir vos Positions ouvertes. Nous pouvons également modifier nos Taux de Marge initiaux et/ou nos exigences notionnelles de négociation en tout temps, conformément aux Conditions Générales (ou aux Conditions Générales MetaTrader, le cas échéant) applicables à votre Compte, et ceci pourrait également entraîner une modification de la Marge que vous êtes tenu de maintenir. Si vous ne maintenez pas une Marge suffisante sur votre Compte en permanence et/ou si vous ne versez pas les fonds supplémentaires requis dans le délai imparti, vos Positions ouvertes pourraient être liquidées à perte, et vous aurez l'obligation d'acquitter tout déficit en résultant.

4. Nos Produits pourraient être inadéquats pour vous

4.1 Nous avons l'obligation réglementaire de déterminer si nos Produits et services vous sont adéquats. Lorsque nous traitons votre demande d'ouverture de Compte avec nous, nous procéderons à une évaluation afin d'établir, sur la base des informations que vous nous fournissez, si vos connaissances et votre expérience sont suffisantes pour comprendre les risques découlant de tout investissement dans nos Produits. Nous vous informerons si, à la suite de notre évaluation, nous considérons que nos Produits ne vous conviennent pas. Toutefois, notre évaluation ne vous dispense pas de procéder à une évaluation minutieuse quant à au caractère adéquat de nos Produits par rapport à vos propres circonstances et connaissances. Toute décision d'investir est entièrement à vos risques et périls.

4.2 Si nous vous avertissons qu'un investissement dans nos Produits peut ne pas vous convenir en fonction de vos connaissances et de votre expérience, vous devriez alors vous abstenir de toute négociation. Si vous souhaitez tout de même passer des Ordres, vous ne devriez investir qu'après vous être familiarisé suffisamment avec nos Produits grâce au compte de démonstration disponible sur notre Site Internet et qu'après avoir compris les risques y étant reliés.

5. Nous ne fournissons aucun conseil en matière d'investissement, de fiscalité, de droit, de réglementation ou de finance

5.1 Nous ne fournissons aucun conseil d'investissement, d'ordre fiscal, juridique, réglementaire ou financier en lien avec des placements nos Produits ou vos éventuels Ordres. Toute information que nous vous fournissons, y compris toute information fournie par notre service à la clientèle, est purement factuelle et ne tient pas compte de vos circonstances personnelles. Il vous est donc recommandé d'obtenir des conseils de professionnels indépendants et compétents en matière d'investissement et en matière financière, juridique, réglementaire ou fiscale ou en toute autre matière similaire avant d'ouvrir un Compte avec nous ou de conclure des Opérations.

6. Nos Produits sont des produits de gré à gré (OTC, « over-the-counter »)

6.1 Lorsque vous concluez des Opérations sur n'importe lequel de nos Produits, vous concluez un Contrat de gré à gré, soit hors cote (parfois appelé « over-the-counter » ou « OTC »), lequel n'est pas transférable. Cela signifie que vous conclurez des Opérations sur l'un de nos Produits directement avec nous, et que ces opérations ne pourront être clôturées qu'avec nous. Cela implique un risque plus important que celui d'investir dans un instrument financier transférable négocié sur un Lieu de Négociation tel qu'une action ou de négocier un produit dérivé coté, car votre habilité à passer des Ordres avec nous dépend uniquement de notre Plateforme (ou du Système de Négociation, selon le cas) et/ou de notre service à la clientèle lorsqu'il est en mesure d'accepter des Ordres de votre part et de les exécuter. Sous certaines circonstances, il pourrait être impossible d'ouvrir ou de clôturer des Opérations sur nos Produits (voir les paragraphes 9, 10, 12 et 14). Il pourrait être impossible de liquider une Position existante, de déterminer la valeur de la Position découlant d'une Opération de gré à gré ne puisse être déterminée ou d'évaluer votre exposition aux risques. Nous ne sommes nullement obligés de coter des Cours Acheteurs et des Cours Vendeurs et, même lorsque de tels Cours sont cotés, il pourrait nous être difficile d'établir un Cours équitable, en particulier lorsque la bourse ou le marché sur lequel le sous-jacent est négocié est fermé ou suspendu.

6.2 En outre, toutes vos opérations sur nos produits avec nous sont réglées en espèces, et vous ne disposez d'aucun droit sur tout instrument sous-jacent (y compris des droits de propriété ou de vote sur tout instrument sous-jacent).

6.3 Vous ne pouvez tirer profit de nos Opérations de marge sur CFD et nos Contrats d'option de gré à gré qu'en cas de variation de nos Cours. Cela diffère des autres instruments financiers transférables négociés sur les Lieux de Négociation où vous pouvez tirer profit des fluctuations réelles du marché et où vous pouvez avoir droit à des dividendes ou intérêts.

7. Nous agissons en tant que teneur de marché

7.1 CMC Markets Canada, ses associés et/ou toute autre personne liée à CMC Markets Canada pourraient avoir un intérêt, une relation ou un arrangement pouvant avoir une influence significative sur toute opération que vous concluez avec CMC Markets Canada. Ces conflits d'intérêts pourraient découler du fait qu'en tant qu'émetteur des Produits, CMC Markets Canada a un intérêt opposé au vôtre quant au Cours des Produits que vous négociez et à leur évolution subséquente.

7.2 CMC Markets Canada est un teneur de marché et non un courtier. Nous agirons toujours en tant que mandant, et non en tant qu'agent, pour notre propre compte dans le cadre de toute opération avec vous.

7.3 CMC Markets Canada peut également effectuer des opérations pour son propre compte sur les instruments sous-jacents sur lesquels nos Produits se basent, y compris les actions et les Contrats à terme. Plus particulièrement, CMC Markets Canada peut, à son entière discrétion, couvrir sa responsabilité envers vous à l'égard de vos Positions en négociant sur les instruments sous-jacents correspondants sur les marchés sous-jacents; toutefois, CMC Markets Canada n'est aucunement tenue de le faire et nous n'avons pas l'obligation de vous en informer si nous le faisons. Nos activités de négociation peuvent avoir un effet (positif ou négatif) sur les Cours de vos Opérations sur nos Produits.

7.4 Nos Cours prennent en compte les données actuelles des bourses et des marchés provenant de différentes sources. Cela signifie que nos Cours pourraient ne pas être identiques aux cours d'instruments financiers similaires ou à ceux des instruments sous-jacents correspondants cotés en bourse, sur un autre marché réglementé ou sur d'autres Lieux de Négociation.

7.5 Pour fixer les cours de nos Contrats d'option de gré à gré, nous avons recours à un modèle de tarification utilisant des données provenant des marchés sous-jacents, y compris des cours d'autres marchés.

7.6 Dans certaines circonstances, nous pourrions ne pas être en mesure d'utiliser nos modèles de tarification standard lorsque les conditions de marché nous en empêchent. Le cas échéant, nous pourrions utiliser d'autres méthodes de cotation.

8. Vous pourriez perdre plus que votre dépôt lorsque vous concluez des Opérations de marge sur CFD et des Contrats d'option de gré à gré en position vendeur avec nous

8.1 Lorsque vous concluez des Opérations de marge sur CFD et des Contrats d'option de gré à gré en position vendeur avec nous, vous risquez de perdre plus que le montant (le cas échéant) que vous avez déposé auprès de nous et vous pourriez être tenu d'effectuer des paiements additionnels. Bien que notre Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas) possède des fonctions conçues pour vous aider à limiter votre risque de perte, aucune d'entre elles, à l'exception des Ordres Stop Loss Garantis, n'est garantie et vous ne devriez pas vous y fier. Veuillez noter que les Ordres Stop Loss Garantis ne sont pas disponibles sur le Système de Négociation.

8.2 Lorsque vous concluez un Contrat d'option de gré à gré en position acheteur avec nous, vous risquez de perdre la totalité de la valeur de la Prime. Lorsque vous concluez un Contrat d'option de gré à gré en position vendeur, votre perte potentielle est illimitée. Votre risque dépendra de la question de savoir si vous « achetez » (c.-à-d. une position acheteur) ou « vendez » (c.-à-d. une position vendeur) un Contrat d'option de gré à gré. L'achat de Contrats d'option de gré à gré comporte moins de risques que la vente de Contrats d'option de gré à gré car, si le prix de l'actif sous-jacent évolue en votre défaveur, vous pouvez simplement laisser la position expirer, et la perte maximale se limitera à la prime, plus toute commission ou autres frais de transaction. Le risque encouru si vous « vendez » un Contrat d'option de gré à gré est considérablement plus élevé que si vous « achetez » un Contrat d'option de gré à gré, et vous pourriez être tenu de constituer une marge pour maintenir votre position (et donc de déposer une marge) et la perte éventuelle pourrait dépasser de beaucoup la prime reçue.

8.3 Le montant de la perte liée à une Opération de marge donnée correspond à la somme que vous nous devez après la liquidation de l'Opération de marge. Les Opérations de marge ont un effet de levier (aussi appelé « endettement » ou « effet de marge »), ce qui signifie que les effets de fluctuations mineurs des Cours sont multipliés et pourraient avoir des répercussions importantes sur la valeur de vos Positions, à l'égard des profits réalisés et des pertes engendrées; le plus le taux de levier est élevé, le plus le risque encouru sera important. En outre, la nature de l'effet de levier signifie que vos pertes peuvent dépasser le montant de tout dépôt (le cas échéant) que vous détenez avec nous lors de la conclusion de l'Opération de marge.

8.4 Par conséquent, il est important que vous surveilliez de près vos Opérations de marge sur CFD et le taux de levier utilisé. Une fluctuation mineure de Cours pourrait avoir un impact important sur vos Opérations de marge sur CFD et sur votre Compte et pourrait entraîner une Liquidation immédiate du Compte.

8.5 Vous engagerez certains frais si vous souhaitez négocier avec nous. En fonction des Opérations de marge sur CFD et des Contrats d'option de gré à gré que vous concluez, et de la durée pendant laquelle vous les maintenez ouvertes, nous pourrions vous charger de la Commission et/ou des Frais de Financement. Si vous maintenez des Opérations de marge sur CFD ouvertes pendant une période prolongée, l'ensemble des Frais de Financement pourrait excéder le montant de tout profit ou augmenter votre perte. Vous devriez seulement négocier qu'avec de l'argent que vous pouvez vous permettre de perdre.

8.6 Si nous avons convenu de vous fournir le service de négociation des ventes et avons renoncé à ou permis une Marge négative sur votre Compte, cela ne restreindra ni vos pertes ni votre responsabilité financière. Vous restez toujours responsables de toute perte, lesquelles nous seront dues et exigibles.

9. Vos Opérations et vos Positions sont à risque d'être fermées automatiquement

9.1 La liquidation automatique de vos Opérations de marge sur CFD, vos Contrats d'option de gré à gré et/ou vos Positions par notre Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas) et/ou notre service à la clientèle (selon le cas) a pour but de vous empêcher d'engendrer des pertes additionnelles et nous pourrions liquider toutes les Opérations de marge sur CFD, les Contrats d'option de gré à gré/ou les Positions sur votre Compte, et non seulement les Positions engendrant une perte. Toutefois, nous ne garantissons pas une telle clôture et vous ne devez pas vous y fier. Il vous revient de surveiller vos Positions et votre Montant de Réévaluation de Compte de près. Notre Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas) et/ou notre service à la clientèle (selon le cas) tenteront de vous prévenir lorsque votre Montant de Réévaluation de Compte ou votre Limite de Risque Cumulative aura atteint et/ou dépassé certains niveaux spécifiques, mais vous ne devriez pas vous fier à notre Plateforme (ou au Système de Négociation, selon le cas) et/ou à notre service à la clientèle pour vous donner cet avertissement. Pour éviter une Liquidation de Compte, il vous est conseillé de conserver un montant sur votre Compte qui est suffisant afin de maintenir vos Positions ouvertes en cas de changements soudains au montant de la Marge ou de la Prime requise et de ne pas dépasser votre Limite de Risque Cumulative suite à des fluctuations de Cours, et, dans le cas de Contrats d'option de gré à gré, d'autres facteurs tels que la volatilité, la durée jusqu'à l'échéance, etc. Il est important de noter qu'un montant déposé sur votre Compte (qui semblait suffisant) peut très rapidement devenir insuffisant, en raison de l'évolution rapide des conditions de marché.

9.2 En plus de ce qui précède, si nous avons accepté de vous fournir le service de négociation des ventes :

9.2.1 vos Opérations de marge sur CFD et vos Contrats d'option de gré à gré pourraient être clôturées par notre service à la clientèle. Notre service à la clientèle tentera de vous avertir lorsque le Montant de Réévaluation de Compte atteint un niveau spécifique, bien que vous ne devriez pas compter sur notre service à la clientèle pour vous donner cet avertissement; et

9.2.2 si une Liquidation de Compte est déclenchée en dehors des heures de bureau au Canada, la procédure de Liquidation de Compte concernée pourrait être retardée. Le solde de votre Compte pourrait être considérablement plus bas au moment auquel nous parvenons à vous rejoindre, par exemple, en raison des fluctuations du marché.

10. Les circonstances du marché peuvent avoir un impact sur vos Opérations sur l'un ou l'autre de nos Produits

10.1 Notre Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas) et les informations fournies par notre service à la clientèle dépendent de la disponibilité de cours et de la liquidité des bourses, marchés et autres lieux auprès desquels nous recueillons des données de marché et des informations similaires. En conséquence, les conditions de marché pourraient avoir un impact sur votre capacité à passer un Ordre pour une Opération de marge sur CFD et un Contrat d'option de gré à gré ou à liquider une Opération de marge sur CFD et un Contrat d'option de gré à gré avec nous, et nous pourrions être incapables d'exécuter vos Ordres pour des Opérations de marge sur CFD et un Contrat d'option de gré à gré si nous ne sommes pas en mesure de conclure une transaction correspondante pour couvrir notre propre risque. En outre, lorsque nous concluons une transaction correspondante pour couvrir notre risque, cela influence les Cours que nous cotons sur notre Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas) et/ou par l'entremise de notre service à la clientèle.

10.2 Les marchés financiers peuvent fluctuer rapidement, ce qui aura un impact sur nos Cours. Toute fluctuation de nos Cours aura un effet direct et immédiat sur vos Opérations sur nos Produits et notre Compte. Une forme de volatilité des cours pouvant se produire régulièrement est le « gapping » où une variation soudaine de Cours se produit d'un niveau à un autre en raison (par exemple) d'événements économiques imprévus ou à l'ouverture du marché. Lors de périodes de volatilité des cours, vous pourriez ne pas avoir l'opportunité de passer un Ordre pour une Opération de marge sur CFD et un Contrat d'option de gré à gré entre deux Cours, ou notre Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas) et/ou le service à la clientèle (si nous avons convenu de vous fournir notre service de négociation des ventes) pourraient ne pas avoir l'opportunité d'exécuter un Ordre en Attente (si disponible) à un Cours entre ces deux Cours s'il y a un écart entre eux. Une volatilité des cours de ce type peut entraîner une exécution de votre Ordre au prochain Cours disponible et vous pourriez ainsi engendrer des pertes considérables si le Cours est moins favorable pour une Opération de marge sur CFD et un Contrat d'option de gré à gré affecté.

10.3 D'autres facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des Contrats d'option de gré à gré, notamment le temps restant jusqu'à l'expiration ou la volatilité implicite de l'actif sous-jacent. Cela signifie que la valeur du Contrat d'option de gré à gré peut changer, même si la valeur de l'actif sous-jacent reste identique.

11. Le Prix de nos Produits peut être différent du Cours que vous voyez sur notre Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas) et/ou du Cours fourni par notre service à la clientèle lorsque vous passez un Ordre

11.1 En raison des fluctuations des marchés financiers et/ou de considérations techniques, il existe un risque que le Cours affiché sur votre appareil et/ou fourni par notre service à la clientèle lorsque vous passez un Ordre ne soit pas identique à celui auquel le Produit est exécuté ou réglé, et l'écart correspondant pourrait vous être défavorable. Nous tentons de générer des Cours sur une base continue et d'afficher sur notre Plateforme (ou sur le Système de Négociation, selon le cas) les Cours en vigueur aussi rapidement que possible. Cependant, les conditions techniques pourraient entraîner un changement au Cours applicable entre le moment où un Ordre est passé et le moment où nous le recevons ou lorsque notre Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas) l'exécute. Si de tels changements se produisent, l'Ordre est généralement exécuté au Cours applicable lorsqu'exécuté par notre Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas).

11.2 Ces fluctuations de Cours pourraient soit être à votre désavantage ou avantage. Vous pouvez limiter l'effet de ces variations de Cours en utilisant une balise (sur les Ordres pour lesquels cette fonction est disponible) ou en appliquant certaines limites à votre Ordre.

12. Risques techniques et autres situations pouvant avoir un impact sur vos opérations sur nos Produits

12.1 Il existe un risque que d'autres circonstances puissent nous empêcher d'exécuter des Ordres ou vous empêcher d'accéder à notre Plateforme (ou au Système de Négociation, selon le cas) et/ou à notre service à la clientèle, comme des erreurs ou des pannes de systèmes. Ces circonstances pourraient vous empêcher d'accéder à notre Plateforme (ou au Système de Négociation, selon le cas) et/ou à notre service à la clientèle, ce qui pourrait entraîner un risque significatif pour l'exécution de vos Ordres.

13. Les risques varient en fonction des Produits

13.1 Nous offrons de nombreux Produits, lesquels sont dérivés de sous-jacents très variés. Chacun de ces Produits présente des risques spécifiques qui peuvent être très différents de ceux d'autres Produits, par exemple en ce qui concerne l'amplitude et la rapidité des fluctuations des Cours ou la liquidité. Certains Produits sont plus volatils que d'autres et peuvent être encore plus susceptibles à des fluctuations fortes et soudaines des Cours, ce qui peut affecter la valeur de vos Positions. Vous devriez donc vous assurer de bien comprendre les risques spécifiques à un Produit avant d'ouvrir une opération liée à ce Produit.

13.2 Si un Produit repose sur plusieurs instruments sous-jacents (connu sous le nom de « produit panier »), le risque encouru pour ce produit panier dépendra de ses composantes. Toute similarité dans les composantes d'un produit panier peuvent augmenter le risque du produit panier. Si vous choisissez d'utiliser un produit panier, vous devriez vous assurer de bien comprendre les risques étant liés : (a) à toutes les différentes composantes, (b) à la combinaison globale des composantes et (c) à la manière selon laquelle les composantes reçoivent leur propre pondération.

14. Les marchés étrangers engendrent des risques additionnels

14.1 Les marchés étrangers comportent des risques différents de ceux des marchés canadiens et, dans certains cas, ces risques seront plus importants que ceux généralement associés aux marchés canadiens. Ces risques peuvent compromettre notre capacité à générer des Cours. Le potentiel de profits ou pertes attribuables aux Opérations de marge sur CFD et aux Contrats d'option de gré à gré liés à des marchés étrangers sera également affecté par les fluctuations des taux de change étranger et vous devriez évaluer l'impact de telles fluctuations avant de conclure une Opération de marge sur CFD ou un Contrat d'option de gré à gré.

14.2 En particulier, lorsque la Monnaie de Référence du Produit respective est différente de la Monnaie de Référence du Compte respective, les exigences de Marge, les Frais de Financement, les pertes ou profits réalisés et non réalisés seront convertis dans la Monnaie de Référence du Compte au Taux de Change CMC utilisé pour la Conversion. Le Taux de Change CMC et toute fluctuation de devises pourraient avoir un impact sur votre Montant de Réévaluation de Compte et sur tout profit éventuel réalisé ou sur toute perte engendrée.

14.3 De plus, les Contrats d'options de gré à gré peuvent comporter un risque de change à l'égard de la prime. Par exemple, lorsque vous détenez une position longue dans un Contrat d'option de gré à gré sur un produit dont la devise est différente de la devise du compte concernée, la prime sera toujours cotée dans la devise du produit au taux de conversion de la devise de CMC en vigueur, mais elle sera convertie dans la devise du compte au taux de conversion de la devise de CMC au moment où la prime est exigible et payable (c'est-à-dire lorsque le Contrat d'option de gré à gré est clôturé ou arrive à expiration). Par conséquent, si la devise du produit et celle du compte diffèrent, vous serez exposé au risque de change à l'égard de la prime entre le moment où un ordre visant un Contrat d'option de gré à gré est exécuté et le moment où ce Contrat d'option de gré à gré est fermé ou expire.

15. Vous ne devriez pas financer à crédit vos Opérations sur nos Produits

15.1 Vous ne devez pas compter sur d'éventuels profits tirés d'Opérations conclues sur nos Produits pour rembourser tout fonds emprunté.

16. Divulgation de l'OCRI sur l'effet de levier

16.1 CMC Markets Canada, en tant que membre de l'OCRI, doit fournir la divulgation suivante aux clients désirant négocier tout produit comportant un effet de levier, y compris nos Produits :

« Quiconque utilise des fonds empruntés pour financer l'acquisition de titres court un risque plus grand que s'il réglait l'acquisition au moyen de ses propres fonds. Quiconque emprunte des fonds pour acquérir des titres s'oblige à rembourser l'emprunt selon les modalités de celui-ci, intérêts compris, même si la valeur des titres acquis diminue. »

17. Les performances passées ne sont pas indicatives de résultats futurs

17.1 Vous devriez tenir compte du fait que toute performance antérieure, simulation ou prévision n'est en aucun cas indicative de la performance future. En conséquence, vous ne pouvez et ne devez en aucun cas présumer la performance future en vous fiant à la performance antérieure, à une simulation ou prévision.

18. Nous ne pouvons pas garantir la protection de votre argent

18.1 Tout argent que nous détenons en votre nom est placé dans un Compte Bancaire *en fidéicommis*, en tant que fonds clients distincts, et est séparé de notre propre argent, bien que cela ne fournisse pas nécessairement une protection complète (par exemple, si la banque que nous utilisons devenait insolvable).

18.2 Toute information quant à la manière dont nous traitons votre argent est disponible dans les Conditions Générales (ou les Conditions Générales MetaTrader, selon le cas) applicables à votre Compte et vous devriez vous assurer d'avoir lu attentivement les Conditions Générales (ou les Conditions Générales MetaTrader, selon le cas) avant d'ouvrir un Compte avec nous ou de conclure quelconque Opération sur l'un de nos Produits.

19. Le traitement fiscal pourrait varier

19.1 Le traitement fiscal de vos activités de négociation dépend de votre situation personnelle et pourrait être modifié à l'avenir.

20. L'accès à notre Plateforme (ou au Système de Négociation, selon le cas) via des applications mobiles et à notre service à la clientèle

20.1 Les fonctions qui vous permettent d'accéder à notre Plateforme (ou au Système de Négociation, selon le cas) via des applications mobiles (si disponibles) ne sont pas identiques aux fonctions dont vous disposez lorsque vous accédez à notre Plateforme (ou au Système de Négociation, selon le cas) via un ordinateur. Cela pourrait limiter les informations que vous pouvez voir à quelconque moment et nuire à votre habilité d'agir rapidement et de façon fiable sur notre Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas) et à limiter tout risque associé.

20.2 Nous ferons de notre mieux afin que notre service à la clientèle soit disponible lorsque vous en avez besoin. Toutefois, lors de périodes de forte demande et en raison de Circonstances Hors De Notre Contrôle, nous ne pouvons pas garantir que vous aurez toujours accès à un membre de notre service à la clientèle. Cela pourrait vous empêcher d'agir rapidement et augmente les risques associés à nos Produits.

21. Accès à tout service additionnel de négociation des ventes

21.1 Si nous avons expressément accepté de vous fournir le service de négociation des ventes, nous ferons de notre mieux afin que notre service à la clientèle soit disponible lorsque vous en avez besoin. Toutefois, lors de périodes de forte demande et en raison de Circonstances Hors De Notre Contrôle, nous ne pouvons pas vous promettre que vous aurez toujours accès à un membre du service à la clientèle. Cela pourrait vous empêcher d'agir rapidement et augmente les risques associés à l'investissement dans nos Produits.

22. Suspensions des opérations

22.1 Dans le cadre de certaines conditions de négociation, il pourrait être difficile ou impossible de liquider une Position. À titre d'exemple, une telle situation pourrait se produire lors de périodes de fluctuation rapide d'un cours, si le cours du sous-jacent augmente ou baisse au courant d'une séance de négociation jusqu'au point où la négociation du sous-jacent est restreinte ou suspendue.

23. Dépendance de la Plateforme de CMC Markets Canada (ou du Système de Négociation, selon le cas)

23.1 Le fonctionnement de votre Compte dépend du fonctionnement continu, entre autres, de notre Plateforme (ou du Système de Négociation, selon le cas), telle que modifiée et changée de temps à autre, de la connectivité Internet, ainsi que de votre ordinateur et des logiciels connexes. Tout défaut, retard ou défaillance de l'un de ces éléments pourrait entraîner des retards ou des défaillances à vos Ordres ou votre Compte. Bien que nous nous efforcerons de vous fournir un accès à la Plateforme (ou au Système de Négociation, selon le cas) 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, nous ne contrôlons pas la puissance du signal, sa réception ou son acheminement via Internet, la configuration de votre équipement ou la fiabilité de sa connexion. Nous ne pouvons donc pas être responsables de défaillances, distorsions ou retards de communication éprouvés lorsque vous négociez nos Produits via Internet. En concluant des opérations sur notre Plateforme (ou sur le Système de Négociation, selon le cas), vous vous exposerez aux risques associés au système, y compris la défaillance du matériel et des logiciels. Votre habilité à recouvrer certaines pertes qui peuvent être attribuées aux Opérations sur notre Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas) pourrait être limitée à un montant inférieur à votre perte totale.

24. Dépendance à l'égard de fournisseurs de données tiers

24.1 En outre, CMC Markets Canada dépend de fournisseurs de données tiers pour recevoir les informations nécessaires à ses opérations. Tel qu'il en est de la dépendance à la Plateforme (ou au Système de Négociation, selon le cas), l'opération de votre Compte dépend de l'opération continue de ces fournisseurs de données tiers. Toute interruption ou cessation de services par un fournisseur de données tiers pourrait avoir un effet négatif important sur votre capacité à ouvrir et à fermer des Positions.

25. Perte possible de fonds en cas d'insolvabilité ou de faillite

25.1 Votre capital pourrait être à risque dans l'éventualité où CMC Markets Canada, la contrepartie à chacune de vos opérations sur nos Produits, faisait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de faillite. Le cas échéant, vous pourriez perdre en partie ou en totalité vos gains non réalisés dans une Position ou vos fonds apparaissant comme solde créditeur disponible sur votre Compte. Vous pourriez cependant être en mesure de déposer une réclamation à l'encontre de CMC Markets Canada en vertu de la législation canadienne applicable en matière de faillite et d'insolvabilité.

26. Modifications au Droit Applicable

26.1 Des modifications apportées aux lois ou à la réglementation en matière de valeurs mobilières, fiscale ou autre, et aux politiques gouvernementales, fiscales et réglementaires touchant en tout ou en partie les activités de CMC Markets Canada pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur vos activités avec CMC Markets Canada.

26.2 CMC Markets Canada est un courtier membre inscrit pour la distribution de CFDs et des Contrats d'option de gré à gré auprès de clients résidant au Canada. En tant que membre de l'OCRI, certaines caractéristiques propres aux Produits que nous offrons au Canada par l'intermédiaire de CMC Markets Canada, y compris le pourcentage de la Marge appliqué aux Positions et les types d'instruments sous-jacents, doivent être en conformité avec les règles, la réglementation, les politiques, les avis aux membres et les bulletins de l'OCRI (les « **Règles de l'OCRI** »). Les Règles de l'OCRI peuvent être modifiées de temps à autre et pourraient avoir un effet négatif important sur la portée ou l'attrait des Produits que nous vous offrons.

27. Frais et Commissions

27.1 Avant de commencer à effectuer des Opérations, vous devriez obtenir de notre part et lire l'information détaillée sur toute Commission et tout autre frais dont vous serez responsables. Si certains frais ne sont pas exprimés en valeur monétaire (mais, par exemple, sous forme de pourcentage de la valeur du contrat), vous devriez obtenir une explication claire et écrite, comportant des exemples appropriés, afin d'établir la valeur monétaire de tels frais. Lorsqu'une Commission est facturée en pourcentage, ce pourcentage sera en principe calculé par rapport à la valeur totale du contrat, et non pas uniquement par rapport à votre versement initial.

27.2 Les Commissions, les Spreads et les autres frais de transaction peuvent avoir une incidence négative importante sur la position d'un client sur le marché et sur son habilité à atteindre le seuil de rentabilité et ceci peut donc ultimement avoir un impact sur ses profits et pertes. Afin de générer un profit net sur toute transaction, le cours au moment de la vente de la position sur le marché doit excéder le cours acheteur d'un montant au moins supérieur aux Commissions et aux autres frais payés. La négociation des Opérations de marge sur CFD

ou des Contrats d'option de gré à gré peut impliquer des transactions fréquentes d'achats et ventes entraînant des frais et Commissions substantiels.

28. Courtier d'exécution seulement sans conseil en placement

28.1 CMC Markets Canada est un courtier d'exécution seulement et ne fournit aucun conseil en placement ou aucune recommandation quant à l'achat ou la vente de nos Produits. Par conséquent, toutes vos décisions de placement et de négociation devraient être prises en vous fiant uniquement à votre propre jugement et seront à vos propres risques. Vous devez vous fier à votre propre jugement et vos propres informations avant de négocier, et lorsqu'approprié, obtenir un avis indépendant.

28.2 Tout opinion, nouvelle, recherche, analyse, cours ou autre renseignement que nous vous avons envoyé par courriel ou publié sur la Plateforme (ou le Système de Négociation, selon le cas), sur notre Site Web, sur tout site Web des sociétés de notre groupe ou via des sources externes de tierces parties est publié à titre d'information générale de marché et ne constitue et ne doit pas être interprété en aucun cas comme des conseils en investissement.

29. Négociation Automatisée (disponible uniquement sur MetaTrader)

29.1 La Négociation Automatisée est disponible via des tiers sur la Plateforme MetaTrader. Vous ne devriez pas conclure d'Opérations de marge sur CFD en utilisant la Négociation Automatisée, à moins que vous compreniez pleinement les risques associés. En cas de doute, vous devriez demander un avis professionnel indépendant.

29.2 Nous ne recommandons et n'appuyons pas l'utilisation de la Négociation Automatisée et vous êtes responsable de toute Opérations de marge sur CFD que vous concluez du fait de l'utilisation de la Négociation Automatisée. Vous êtes également responsable de vous assurer que vous disposez de fonds suffisants sur votre Compte pour satisfaire à toutes les Opérations de marge sur CFD automatiquement avec la Négociation Automatisée.

29.3 La Négociation Automatisée est seulement disponible lorsque vous êtes connecté à la Plateforme MetaTrader et à Internet. Si vous n'êtes pas connecté à la Plateforme MetaTrader et à Internet, la Négociation Automatisée ne sera pas déclenchée.

30. Document d'information sur la profitabilité des comptes clients

30.1 Nous mettons à jour notre Document d'information sur la profitabilité des comptes clients sur une base trimestrielle. Ce document divulgue, pour les quatre derniers trimestres, le pourcentage de Comptes ayant enregistré des profits ainsi que le pourcentage de Comptes n'en ayant pas enregistré pour les clients de CMC Markets Canada qui résident au Canada et qui négocient nos Produits. Il divulgue également, pour les quatre derniers trimestres, le pourcentage de Comptes ayant enregistré des profits ainsi que le pourcentage de Comptes n'en ayant pas enregistré pour les clients de CMC Markets Canada qui résident dans la province de Québec et qui négocient nos Produits. Ce document peut être modifié ou remplacé de temps à autre et est disponible sur notre Site Internet à l'adresse URL suivante : https://www.cmcmarkets.com/en-ca/legal-documents.

* * * * * * * * * * * *

Ce Document d'information sur les risques peut également être modifié ou remplacé de temps à autre et est disponible sur notre Site Internet à l'adresse URL suivante : https://www.cmcmarkets.com/en-ca/legal-documents.

ANNEXE A
DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES EXIGÉ POUR LES CLIENTS RÉSIDANT AU CANADA

En vertu du Droit Applicable, CMC Markets Canada est tenue de vous fournir le *Document d'information sur les risques liés aux dérivés* suivant, lequel est prescrit par l'OCRI.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Le présent document d'information sur les risques ne présente pas la totalité des risques et des autres considérations importantes relatives à la négociation de dérivés. Compte tenu de l'éventail des risques connexes, vous ne devriez entreprendre une telle négociation que si vous comprenez la nature des contrats, les relations contractuelles auxquelles vous prenez part et l'étendue des risques auxquels vous vous exposez.

La négociation de dérivés ne convient pas à tous et elle comporte souvent un niveau élevé de risque. Il convient de faire preuve de prudence dans la négociation de dérivés, et vous devriez évaluer attentivement si ce type de négociation vous convient, en tenant compte de votre situation personnelle et financière, de vos besoins et objectifs en matière de placement, de vos connaissances en placement, de votre profil de risque, de votre horizon de placement et d'autres circonstances pertinentes. Avant de négocier des dérivés, vous devriez consulter vos propres conseillers en matière de questions commerciales, juridiques, fiscales ou relatives à vos comptes.

Vous pourriez perdre davantage que le montant de votre dépôt

Une caractéristique de nombreux dérivés est que vous êtes uniquement tenu de déposer des fonds qui correspondent à une partie de vos obligations totales éventuelles, mais que vos profits ou pertes sont fonction des variations de la valeur totale du dérivé. En raison de ce levier inhérent, les pertes subies peuvent être nettement supérieures au montant des fonds déposés. Un mouvement du marché relativement faible aura une incidence proportionnellement plus importante sur les fonds que vous avez déposés ou devrez déposer. Votre courtier peut vous demander de déposer des fonds supplémentaires à bref délai pour maintenir votre position si la valeur du dérivé change. Si vous négligez de déposer ces fonds, votre courtier peut liquider votre position à perte sans préavis et vous serez responsable du déficit qui pourrait en résulter dans votre compte.

L'utilisation de fonds empruntés comporte davantage de risques

Quiconque utilise des fonds empruntés pour financer une opération sur dérivés court un risque plus grand que s'il réglait l'acquisition au moyen de ses propres fonds. Quiconque emprunte des fonds s'oblige à rembourser l'emprunt selon les modalités de celui-ci, intérêts compris, même si la valeur du dérivé diminue.

Dépôts de fonds ou de biens

Vous devriez vous familiariser avec les mécanismes de protection dont vous disposez à l'égard de fonds ou de biens déposés en vue d'opérations au pays ou à l'étranger, en particulier en cas d'insolvabilité ou de faillite de la société. La quantité de fonds ou de biens que vous pourriez recouvrer dépendra de la loi applicable ou des règles locales.

Commissions et autres charges

Avant d'entreprendre toute activité de négociation, vous devriez obtenir des explications claires au sujet des commissions, des frais et des autres charges que vous devrez payer. Ces charges influeront sur votre profit net (s'il en est) ou augmenteront votre perte.

Fluctuations du prix ou de la valeur

La volatilité des marchés peut avoir des effets défavorables sur le prix ou la valeur des dérivés, de sorte que les périodes de volatilité peuvent accroître considérablement le risque auquel vous êtes exposé. Il existe un éventail de facteurs et de situations sur les marchés qui peuvent avoir des effets directs ou indirects sur les dérivés, comme l'offre et la demande, les taux d'intérêt, les taux de change, les indices, le prix des marchandises, le cours des actions, la perception des investisseurs et d'autres facteurs politiques ou économiques. Comme les dérivés sont liés à un ou à plusieurs sous-jacents, leur prix ou leur valeur peut aussi subir des variations considérables en raison des risques associés aux sous-jacents. Le niveau de sensibilité d'un sous-jacent à des situations de marché particulières peut avoir de grandes répercussions sur la valeur des dérivés qui lui sont liés. Par exemple, lorsqu'un ou deux facteurs touchent un ou plusieurs sous-jacents d'un dérivé, la valeur de celui-ci peut devenir imprévisible. Une petite variation du prix de l'un des sous-jacents peut entraîner une fluctuation soudaine et considérable de la valeur du dérivé.

Stratégies de couverture et de gestion des risques

Les opérations de couverture peuvent exiger un suivi constant. Si vous négligez d'ajuster votre position sur dérivés en fonction de l'évolution de la conjoncture du marché, cela pourrait entraîner un excédent ou un déficit de couverture et occasionner des pertes.

Le fait de passer certains ordres (par exemple un ordre stop ou un ordre stop à cours limité) destinés à limiter les pertes à certains montants peut se révéler inefficace lorsque la conjoncture du marché rend impossible l'exécution de tels ordres. Les stratégies faisant appel à une combinaison de positions, comme les positions mixtes ou à double option, peuvent se révéler aussi risquées que l'adoption de simples positions acheteur ou vendeur.

Dérivés cotés

Selon la conjoncture du marché, il peut être difficile, voire impossible de liquider ou de compenser une position existante sur un marché (p. ex. d'acheter ou de vendre pour dénouer une position). Cela peut arriver par exemple lorsque le marché atteint une limite quotidienne de fluctuation des cours (« limite de cours quotidienne » ou seuil de déclenchement d'un « coupe-circuit »).

Vous devriez demander à votre courtier quelles sont les modalités des dérivés précis que vous négociez et quelles obligations y sont associées. Dans certaines circonstances, les spécifications des contrats en cours peuvent être modifiées par le marché ou la chambre de compensation pour tenir compte des changements survenus dans le sous-jacent.

Dérivés de gré à gré

Les dérivés de gré à gré ne sont pas négociés sur un marché. Votre courtier est votre contrepartie à l'opération. Lorsque vous vendez, votre courtier est l'acheteur et lorsque vous achetez, votre courtier est le vendeur. Par conséquent, lorsqu'une opération vous fait perdre de l'argent, cette même opération peut rapporter de l'argent à votre courtier, outre les honoraires, commissions ou marges qu'il peut exiger.

Une plateforme de négociation électronique permettant de négocier des dérivés de gré à gré comme des contrats sur différence et des contrats de change n'est pas un marché, mais une connexion électronique vous permettant d'accéder à votre courtier. Vous accédez à cette plateforme de négociation uniquement pour effectuer des opérations avec votre courtier, et non avec d'autres entités ou avec des clients de celui-ci. La disponibilité et le fonctionnement d'une telle plateforme, notamment les conséquences de son indisponibilité pour quelque raison que ce soit, sont régis uniquement par les modalités de la convention de compte que vous avez conclue avec votre courtier.

Puisque les opérations ne sont pas effectuées sur un marché, vous ne pouvez compenser ou liquider vos positions qu'auprès de votre courtier. Par conséquent, il peut être difficile, voire impossible de liquider une position existante. Le fait que certains dérivés de gré à gré sont adaptés aux besoins des clients peut aussi augmenter leur illiquidité.

Les modalités des dérivés de gré à gré ne sont généralement pas standardisées; vous devez souvent négocier leurs prix et leurs caractéristiques individuellement avec votre courtier. Il n'existe peut-être pas de source centralisée pour obtenir ou comparer des prix, ce qui contribue au manque d'efficacité et de transparence susceptible de se présenter dans la négociation de dérivés de gré à gré. Par conséquent, il peut être difficile de déterminer la valeur, de trouver un juste prix ou d'évaluer le risque auquel vous vous exposez lors de la négociation de dérivés de gré à gré. Vous devriez demander à votre courtier quelles sont les modalités des dérivés de gré à gré que vous négociez et comprendre les droits et obligations qui leur sont associés.

* * *

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES À L'ÉGARD DES DÉRIVÉS

Certaines lois sur les valeurs mobilières et les dérivés applicables au Canada exigent que CMC Markets Canada fournisse à ses clients résidant au Canada le document d'information suivant sur les risques associés aux contrats à terme.

Le présent document sommaire ne présente pas la totalité des risques et des autres aspects importants de la négociation de contrats à terme, options ou autres dérivés. Compte tenu des risques, vous ne devriez entreprendre de telles opérations que si vous comprenez la nature des contrats (et des relations contractuelles) auxquels vous prenez part et l'étendue du risque auquel vous vous exposez. La négociation de dérivés ne convient pas à tout un chacun. Vous devriez examiner attentivement si une telle négociation vous convient, en tenant compte de votre expérience, de vos objectifs, de vos ressources financières et d'autres circonstances pertinentes.

Contrats à terme

1. Effet de levier

Les opérations sur des contrats à terme comportent un degré de risque élevé. Le montant du dépôt de garantie est faible par rapport à la valeur du contrat à terme, et les opérations ont donc un effet de levier. Un mouvement du marché plus ou moins faible aura une incidence proportionnellement très importante sur les fonds que vous avez déposés ou que vous déposerez, ce qui peut être à votre désavantage ou à votre avantage. Vous pouvez ainsi perdre entièrement votre dépôt de garantie et les fonds additionnels que vous avez déposés auprès de la firme pour maintenir votre position. Si le marché évolue à l'encontre de votre position ou si le montant de votre dépôt doit être augmenté, vous pourriez avoir à verser une forte somme additionnelle dans un court délai pour maintenir votre position. Si vous négligez de répondre à une demande de fonds additionnels dans les délais prescrits, votre position risque d'être liquidée à perte et vous serez responsable du déficit qui pourrait en résulter.

2. Stratégies ou ordres destinés à réduire les risques

Le fait de passer certains ordres (par exemple un ordre stop, là où la loi le permet, ou un ordre à arrêt de limite) destinés à limiter les pertes à certains montants peut se révéler inefficace lorsque la conjoncture du marché rend impossible l'exécution de certains ordres. Les stratégies faisant appel à une combinaison de positions, comme les positions mixtes ou à double option, peuvent se révéler aussi risquées que l'adoption de simples positions vendeur ou acheteur.

Options

3. Degré de risque variable

Les opérations sur options comportent un degré de risque élevé. Les acheteurs et les vendeurs d'options devraient se familiariser avec le type d'option (de vente ou d'achat) qu'ils envisagent de négocier et les risques qui y sont associés.

Vous devriez calculer dans quelle mesure les options doivent prendre de la valeur pour que votre position devienne rentable, en tenant compte de la prime et de tous les coûts de transaction.

L'acheteur d'options peut conclure une opération de sens inverse, lever ses options ou les laisser expirer. La levée d'une option entraîne un règlement en espèces ou, pour l'acheteur, l'acquisition ou la livraison du produit faisant l'objet de l'option. Si l'option porte sur un contrat à terme, l'acheteur fera l'acquisition d'une position sur un marché à terme, à laquelle est associé le passif correspondant au dépôt (se reporter à la rubrique ci-dessus portant sur les contrats à terme). Si les options achetées expirent alors qu'elles sont sans valeur, vous subissez une perte totale de votre investissement, qui consiste en la prime de l'option plus les coûts de transaction. Si vous songez à faire l'achat d'options très en dehors, sachez que les chances que de telles options deviennent rentables sont habituellement minces.

La vente d'une option comporte généralement beaucoup plus de risque que l'achat d'une option. Bien que la prime reçue par le vendeur soit fixe, le vendeur peut subir une perte qui dépasse largement ce montant. Le vendeur sera responsable du dépôt additionnel nécessaire pour maintenir la position si le marché évolue de façon défavorable. Le vendeur sera également exposé au risque que l'acheteur lève l'option, ce qui l'obligerait à régler l'option en espèces ou encore à acquérir ou à livrer le produit faisant l'objet de l'option. Si l'option porte sur un contrat à terme, l'acheteur fera l'acquisition d'une position sur un marché à terme, à laquelle est associé le passif correspondant au dépôt (se reporter à la rubrique ci-dessus portant sur les contrats à terme). Si l'option est couverte par le vendeur qui détient une position correspondante sur le produit sous-jacent, un contrat à terme ou une autre option, le risque peut être réduit. Si l'option n'est pas couverte, le risque de perte peut être illimité.

Certaines bourses dans certains territoires permettent de reporter le paiement de la prime de l'option, ce qui expose l'acheteur à un passif correspondant aux paiements de dépôt qui ne dépassent pas le montant de la prime. L'acheteur est toujours exposé au risque de perdre la prime et les coûts de transaction. Lorsque l'option est levée ou qu'elle expire, l'acheteur est responsable de toute prime qui n'est toujours pas réglée à ce moment.

Autres risques courants associés aux dérivés

4. Modalités des contrats

Vous devriez demander à la firme avec laquelle vous traitez quelles sont les modalités des options, contrats à terme ou autres dérivés précis que vous négociez et quelles obligations y sont associées (p. ex. dans quelles circonstances vous pourriez être tenu de livrer le sous-jacent ou d'en prendre livraison et, dans le cas des options, les dates d'expiration et les restrictions quant au moment de la levée).

Dans certaines circonstances, les spécifications de contrats en cours (y compris le prix de levée d'une option) peuvent être modifiées par la bourse ou la chambre de compensation pour tenir compte des changements survenus dans le sous-jacent faisant l'objet du contrat.

5. Suspension ou restriction de la négociation et relations entre les prix

La conjoncture du marché (p. ex. liquidité) ou le fonctionnement des règles de certains marchés (p. ex. la suspension de la négociation sur un contrat ou sur le mois de livraison en raison de cours limites) peut augmenter les risques de perte, faisant qu'il soit difficile voire impossible d'effectuer des transactions ou encore de liquider ou de compenser des positions. Si vous avez vendu des options, cela pourrait accroître votre risque de perte.

De plus, il se pourrait qu'il n'y ait pas de relation de prix normale entre le sous-jacent et le dérivé. Une telle situation peut se produire lorsque, par exemple, le contrat à terme sous-jacent à l'option fait l'objet de prix limites mais pas l'option.

L'absence d'un prix de référence sous-jacent peut rendre difficile la détermination de la « juste » valeur.

6. Dépôts de fonds ou de biens

Vous devriez vous familiariser avec les mécanismes de protection dont vous disposez à l'égard de fonds ou de biens déposés en vue de transactions au pays ou à l'étranger, en particulier en cas d'insolvabilité ou de faillite de votre firme. La quantité de biens ou fonds que vous pourriez recouvrer dépendra de la loi applicable ou des règles locales. Dans certains territoires, les biens qui ont été précisément reconnus comme étant les vôtres seront protégés au prorata, de la même manière que des fonds, aux fins de distribution en cas d'insuffisance.

7. Commission et autres charges

Avant d'entreprendre toute activité de négociation, vous devriez obtenir des explications claires au sujet des commissions, des frais et des autres charges que vous devrez payer. Ces charges influeront sur votre profit net (s'il y a lieu) ou augmenteront votre perte.

8. Transactions conclues dans d'autres territoires

Les transactions conclues sur des marchés situés dans d'autres territoires, y compris des marchés officiellement liés à un marché national, pourraient vous exposer à un risque supplémentaire. Ces marchés pourraient en effet être assujettis à des règlements qui offrent une protection différente ou réduite aux épargnants. Avant de vous lancer dans la négociation de contrats à terme, d'options ou d'autres dérivés, vous devriez vous renseigner au sujet des règles applicables aux transactions qui vous intéressent. Les organismes de réglementation de votre territoire ne pourront faire appliquer les règles d'organismes de réglementation ou de marchés dans d'autres territoires où sont effectuées vos transactions. Vous devriez demander à la firme avec laquelle vous faites affaire quels sont les recours dont vous disposez, à la fois dans votre propre territoire et dans les autres territoires pertinents, avant d'entreprendre toute négociation.

9. Risque de change

Le profit ou la perte liés à des transactions sur des dérivés libellés en monnaie étrangère (qu'ils soient négociés dans votre propre territoire ou ailleurs) seront touchés par les fluctuations des cours lorsqu'il faut les convertir de la monnaie du dérivé à une autre monnaie.

10. Installations de négociation

La plupart des installations de négociation électronique ou à la criée s'appuient sur des systèmes informatiques pour l'acheminement, l'exécution et l'appariement des ordres ainsi que pour l'inscription ou la compensation.

Comme c'est le cas de toutes les installations et de tous les systèmes, ils sont sensibles à des interruptions temporaires ou à des pannes. Votre capacité de recouvrer certaines pertes peut être assujettie à des limites de responsabilité imposées par le fournisseur du système, le marché, la chambre de compensation ou les firmes membres. Ces limites peuvent varier. Vous devriez donc demander à votre firme de vous fournir des informations à ce sujet.

11. Négociation électronique

La négociation sur un système électronique peut être différente non seulement de celle qui s'effectue à la criée mais aussi de celle qui se fait sur d'autres systèmes de négociation électronique. Si vous effectuez des transactions sur un système électronique, vous serez exposé aux risques associés au système, y compris une panne du matériel ou des logiciels. Les conséquences d'une panne du système peuvent faire en sorte que vos ordres ne sont pas exécutés selon vos instructions ou qu'ils ne sont pas exécutés du tout. Votre capacité de recouvrer certaines pertes qui sont précisément attribuables aux transactions sur un marché faisant appel à un système de négociation électronique peut être limitée à un montant inférieur à votre perte totale.

12. Transactions hors cote

Dans certains territoires, et dans des circonstances bien précises, les firmes peuvent effectuer des transactions hors cote. La firme avec laquelle vous faites affaire peut agir comme votre contrepartie dans la transaction. Il peut se révéler difficile, voire impossible de liquider une position existante, de déterminer la valeur, de trouver un juste prix ou d'évaluer le risque auquel vous êtes exposé. Pour ces raisons, de telles transactions peuvent comporter des risques accrus.

Les transactions hors cote peuvent faire l'objet d'une réglementation moindre ou donner lieu à un régime de réglementation distinct. Avant de vous lancer dans de telles transactions, il serait bon de vous familiariser avec les règles applicables.